Image not found or type unknown

Garde d'un enfant après le décès de la maman

Par **Gwendo**, le **08/09/2012** à **15:02**

Bonjour,
Je vous explique ma situation:ma maman est décédée en septembre 2011 et j'ai 2 demi-frères, l'un de 16 ans, l'autre de 7 ans et tous deux sont de père différent.lorsque le décès de ma maman est survenu , nous avons fait une réunion de famille pour se mettre d'accord de qui aurait la garde de mes frères.Nous avons décidé d'un commun accord qu'ils iraient tous les 2 chez ma tante du côté maternel. Nous avons fait un compte rendu écrit de cette réunion familiale et tout le monde à signé.
Mes frères étaient donc chez ma tante depuis un an et ma tante et le père de celui de 7 ans sont passés au tribunal pour faire les choses légalement.
Le juge à dit que ma tante à la garde et que le père à un droit de visite et d'hébergement.
Il faut savoir que le père à reconnu son fils 4 jours après le décès de ma maman soit dans la 6ème année de mon petit frère.et jusque là l n'avait pas été très présent dans sa vie.
Cet été il l'a pris toutes les vacances et vers fin août nous essayions de le joindre mais i ne répondait jamais, il n'a jamais ramené min petit frère chez ma tante.
Ma tante est allée porter plainte mais on lui a dit qu'il est dans ses droits alors que moi on m'a dit qu'il n'a aucune autorité parentale que lui sachant qu'il l'a reconnu après sa première année et qu'il n'a pas fait de demande d'autorité parentale auprès du J'AF!
Que devons-nous faire pour que ma famille et moi-même puissions revoir mon petit frère?
J'attends vous réponses au plus vite.
Merci

Par **Bouboune**, le **21/11/2012** à **13:46**

Bonjour,
pas de réponse mais même genre de questionnement.
je suis la maman d'une petite fille de 17 mois qui n'a pas encore été reconnue par son père.
J'hésite à engager une procédure de reconnaissance en paternité, car je ne voudrais surtout pas que, au cas où je meurre, l'enfant soit confiée à son père.
l'autorité parentale revient-elle automatiquement au parent survivant, quelle que soit la situation? comme ici, enfant reconnu tardivement?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés